

VILLE DE HOENHEIM



RAPPORT SUR

LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2026

Pour mener à bien tous les projets, un temps de réflexion est nécessaire. Aussi, le législateur impose-t-il aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire annuel.

Un débat obligatoire

La tenue du débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que celui-ci.

Un rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé aux conseillers municipaux au moins 5 jours avant la réunion du conseil. Il doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en plus, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans un délai de quinze jours, le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.)

Il donne aux membres du conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et sur les axes majeurs de sa politique générale. Par conséquent, il est dans la logique d'un tel débat de permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'état de la situation financière de la collectivité, telle qu'elle résulte de l'évolution passée ;
- d'être informée des principales contraintes, internes à la commune et externes à elle, qui pèsent sur la préparation du budget ;
- de discuter des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichées dans le budget primitif, et qui constituent donc les orientations budgétaires.

Nous examinerons les aspects suivants :

- des données sur le contexte économique et financier,
- une analyse de la situation financière propre de la collectivité,
- les perspectives pour l'année à venir, avec des éléments de prévision pluriannuelle des investissements.

A. L'environnement économique et financier général

1. **Conjoncture économique**
2. **Evolution des taux d'intérêt**
3. **La loi de finances pour 2026 : principales mesures concernant les collectivités locales**

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2025

1. **Situation financière globale**
2. **Gestion de trésorerie**
3. **Gestion de la dette**
4. **Le personnel communal**
5. **Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement**
6. **Evolution prévisionnelle de la section d'investissement**

C. Orientations budgétaires

1. **Les dépenses de fonctionnement**
2. **Les recettes de fonctionnement**
3. **Le programme d'investissement**
4. **Le financement des investissements**
5. **Prévision d'évolution de la dette**

A. L'environnement économique et financier général

1. Conjoncture économique

a) Produit intérieur brut

Selon la Banque de France, dans un environnement économique incertain, l'activité économique serait en léger recul en 2025 par rapport à 2024, à +0,7%. Malgré un recul de l'inflation, la consommation des ménages et l'investissement peinent à repartir. Le PIB devrait rester sur un taux de croissance faible autour de +0,9% en 2026, pour atteindre +1,1% en 2027.

L'investissement dans l'immobilier repart doucement en 2025, mais reste fragile. Le chômage devrait légèrement augmenter fin 2025 à 7,6%.

b) Inflation

En France, la hausse des prix se situait à 1,2% sur un an en septembre 2025 selon l'INSEE. Ensuite, selon la Banque de France, l'inflation resterait faible en 2026 et 2027 à environ 1,6%.

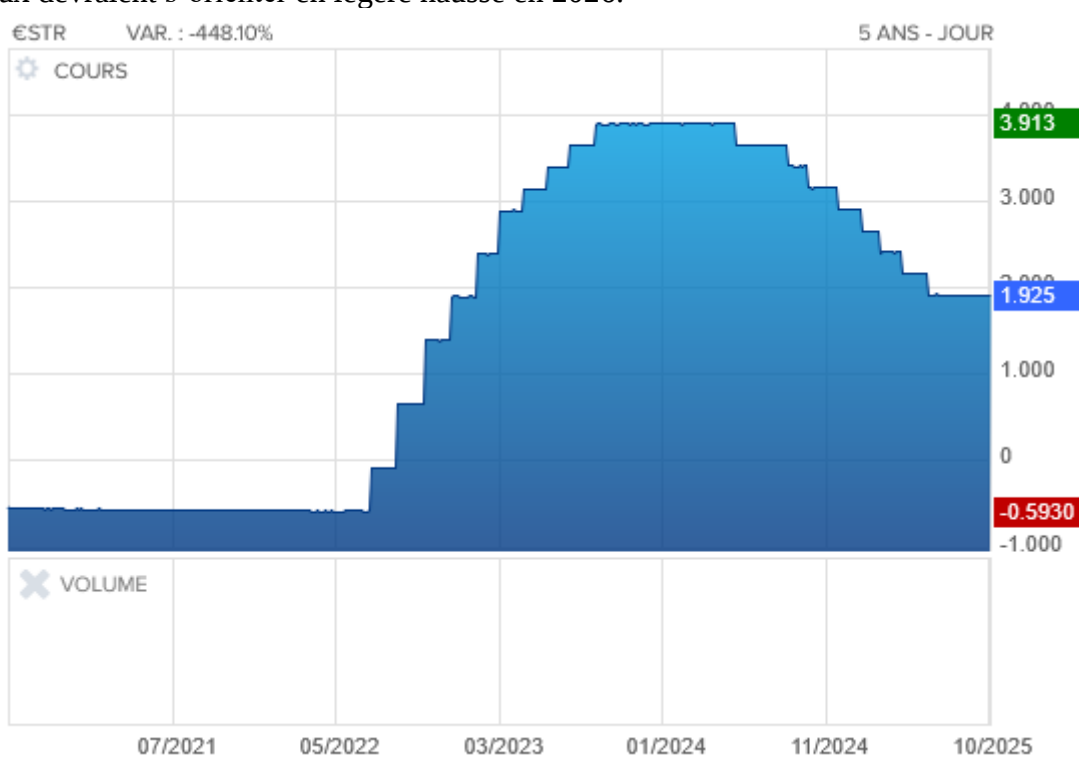
Les prévisionnistes restent toutefois extrêmement prudents, en raison d'un environnement économique et géopolitique particulièrement incertain.

2. Evolution des taux d'intérêt

L'€STR (taux de référence pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour pratiquées dans la zone euro) a remplacé l'EONIA début 2022. Cet indice a connu une forte hausse pour s'établir à un pic de 3,91% à l'été 2024. La tendance est à la baisse avec 1,92% début octobre 2025.

La Banque Centrale Européenne (BCE) avait fixé son principal taux directeur à 0% le 1^{er} juillet 2016. Le taux est passé à 0,75% en septembre 2022 et s'élevait à 4% fin septembre 2023. Il est passé à 2% en juin 2025.

Sur les prochains mois, malgré l'incertitude, la situation économique tend à faire penser que les taux devraient s'orienter en légère hausse en 2026.



3. La loi de finances pour 2026 : principales mesures concernant les collectivités locales

Le vote par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances pour 2026 étant prévu fin décembre 2025, les éléments suivants ne sont que des hypothèses de travail qui devront être précisées au regard des décisions votées par le Parlement.

a) Les concours financiers de l'Etat

Afin de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses publiques, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devraient être globalement en baisse.

Les différentes dotations, dont la Dotation globale de fonctionnement (DGF), devraient rester globalement stables pour notre commune en 2026.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) verra son périmètre diminué.

Les subventions d'investissement seront fortement réduites, après la fusion de la DETR, la DPV et la DSIL au sein du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT).

b) Les mesures fiscales

Le mécanisme de ponction sur les recettes fiscales de certaines collectivités et Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (« DILICO ») est reconduit en 2026. La ville de Hoenheim devrait rester en dehors des critères de ce dispositif, elle ne serait pas impactée.

Les valeurs locatives, servant au calcul notamment de la taxe foncière, seront réévaluées automatiquement du taux d'inflation du mois de novembre 2025, qui devrait s'établir à environ + 1,2%.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement étant fortement corrélée à l'activité du marché immobilier, une stagnation de ces recettes est attendue en 2026.

Enfin, les recettes issues de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), impactées par les variations du marché de l'énergie, devraient rester à un niveau élevé.

c) Les autres dispositions

Comme en 2025, le point d'indice permettant le calcul du traitement des agents de la fonction publique resterait inchangé en 2026.

Sauf décision contraire du gouvernement, vu le niveau d'inflation, le SMIC ne sera pas réévalué. Le Code du travail prévoit une revalorisation automatique du Smic en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation connaît une augmentation de plus de 2 % par rapport à l'indice pris en compte lors de l'établissement du dernier montant du Smic. Il est alors augmenté automatiquement dans les mêmes proportions. Vu le niveau d'inflation, il ne devrait pas y avoir de nouvelles hausses du salaire minimum en 2026.

Les diverses cotisations sociales devraient également connaître une forte hausse en 2026.

B. L'état des finances municipales à Hoenheim en 2025

1. Situation financière globale

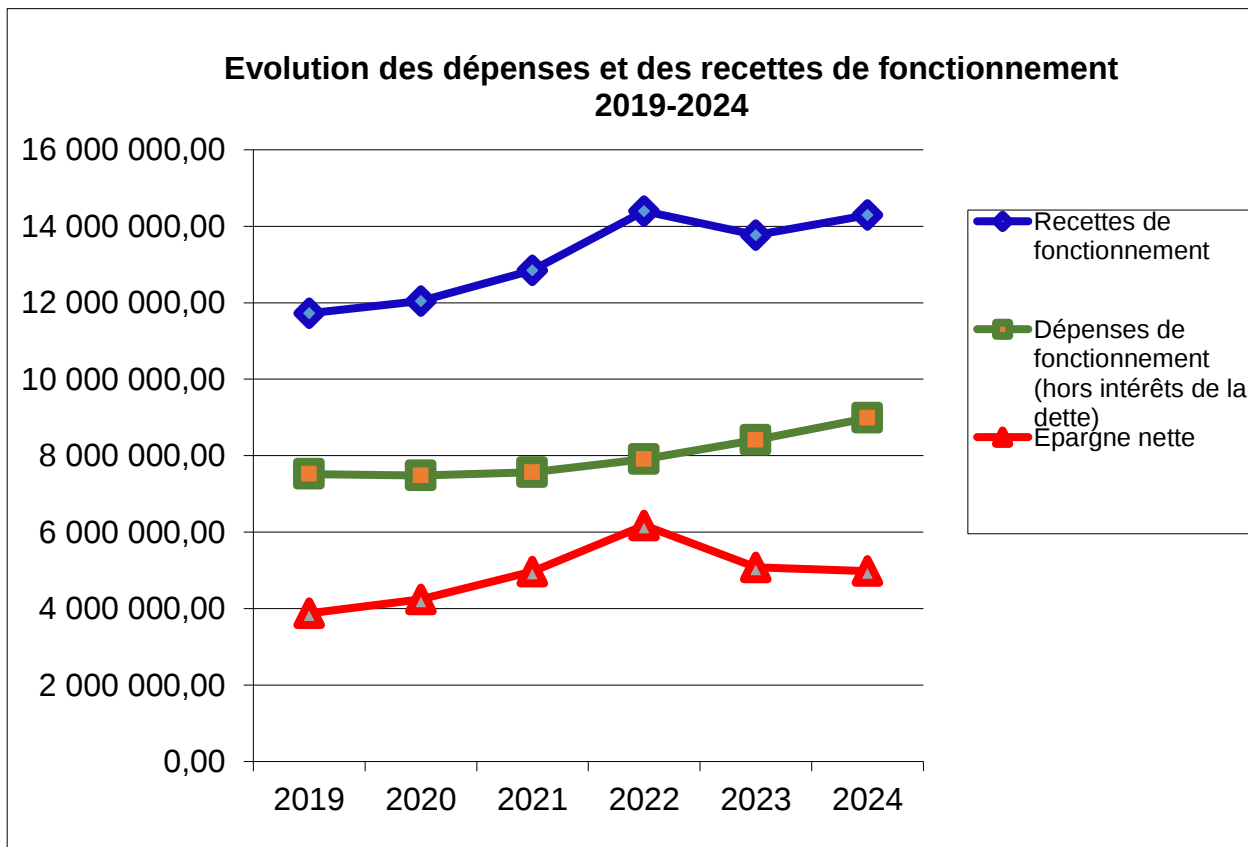
En 2024, Hoenheim était la 7e commune de l'Eurométropole (sur 33) pour la faiblesse de son potentiel financier. Les finances communales sont, par conséquent, très sensibles aux apports extérieurs.

D'un autre côté, Hoenheim fait partie des communes les moins endettées de l'Eurométropole, avec 49 € de dette par habitant en 2024, à un niveau bien en dessous de la moyenne nationale (783 € / habitant en 2023). La totalité des emprunts sera remboursée au 31 décembre 2025, soit un niveau d'endettement historiquement bas.

En 2025, plusieurs opérations d'investissement ont eu lieu, ainsi que des études et procédures préparatoires concernant l'opération à venir de rénovation/ reconstruction de l'école maternelle du Ried. En raison de décalages dans la réalisation et la facturation de différents chantiers importants, le volume des investissements réalisés devrait atteindre environ 3,5 millions d'euros sur un budget d'investissement de plus de 7 millions d'euros.

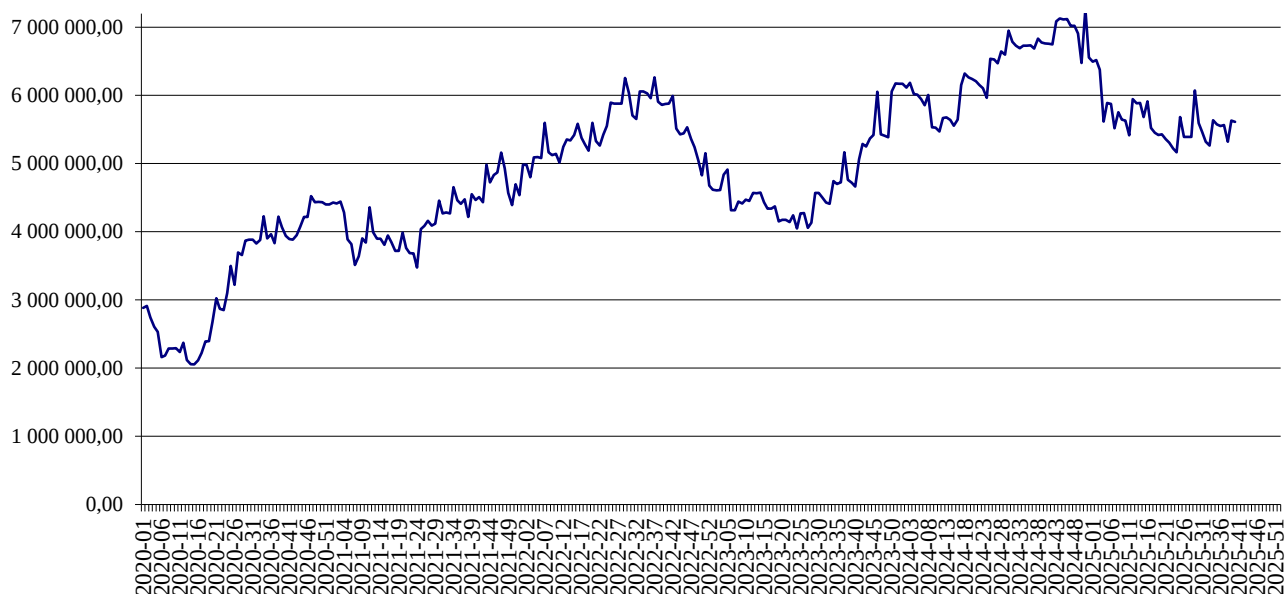
Certains investissements seront achevés à la fin 2025, tels la réalisation de la plaine de jeux, les installations photovoltaïques, la mise aux normes d'accessibilité de divers bâtiments (hôtel de ville, gymnases, salle des fêtes), la rénovation de l'hôtel de ville, ainsi que divers travaux d'éclairage des rues. D'autres ont commencé mais se termineront en 2026 : rénovation / extension de la maison des associations et création d'un cabinet médical.

La hausse des dépenses de fonctionnement ayant été compensée par la hausse des recettes fiscales (en raison de la revalorisation des bases en lien avec l'inflation), l'excédent de fonctionnement global 2025 devrait être stable, porté par un important excédent 2024 reporté en 2025.



2. Gestion de trésorerie

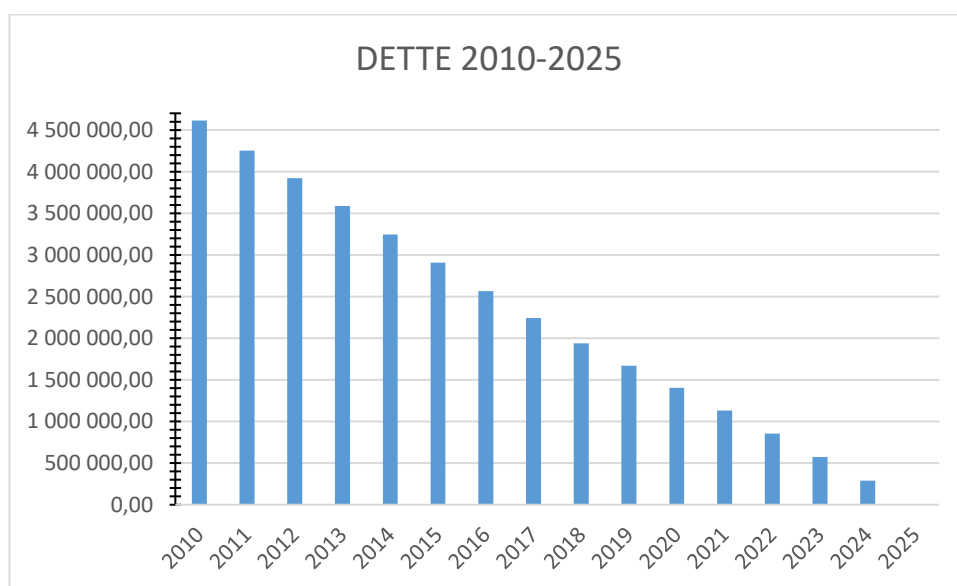
Il n'a pas été utile de mettre en place une ligne de trésorerie en 2025. La trésorerie a été suffisante pour supporter les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



3. Gestion de la dette

Le dernier emprunt ayant été contracté en 2011, la commune de Hoenheim est dans une phase de désendettement continu. L'intégralité des emprunts sera remboursée au 31 décembre 2025, permettant à la commune d'afficher une dette nulle.

Les emprunts sont de type A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire des produits financiers basiques, et comprennent deux prêts à taux fixe.



4. Le personnel communal

Au 1^{er} janvier 2025, le personnel communal se compose de 137 agents (80 à temps complet et 57 à temps non complet), dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGA, DST), représentant 97,47 « équivalent temps plein ». 90% du personnel est composé d'agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 30 postes
- Filière technique : 31 postes
- Filière sociale : 30 postes
- Filière médico-sociale : 3 postes
- Filière culturelle : 15 postes
- Filière animation : 28 postes

Le temps de travail pour un emploi à temps complet est de 35 heures par semaine et 1607 heures par an. Fin 2025, 3 agents bénéficient d'un logement de fonction, dans les conditions définies par délibération du Conseil municipal.

Variations en Equivalent temps plein (ETP) des effectifs et frais de personnel : une baisse de 12% des ETP sur la période 2018-2025

Année	Effectifs (ETP)	Frais de personnel en euros (chapitre 012)
2018	110,97	4 492 492,57
2019	101,90	4 373 384,99
2020	100,86	4 272 583,67
2021	98,96	4 123 716,72
2022	94,37	4 227 637,28
2023	101,42	4 518 103,98
2024	98,26	4 591 211,64
2025	97,47	Est . 4 655 000,00

Pour l'année 2025, les dépenses de personnel devraient s'élever à environ 4 655 000 €, soit 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce montant se répartit comme suit :

- Rémunérations principales : 2 610 000 €
- Indemnités diverses (régime indemnitaire, heures complémentaires et supplémentaires, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, etc) : 660 000 €
- Autres frais divers (cotisations, formations, etc) : 1 385 000 €

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est légèrement inférieur à la moyenne de la strate (commune de 10 000 à 20 000 habitants). Il est à noter l'absence de délégations de service contractées par la commune au profit d'une gestion exclusive en régie, compétences déléguées par de nombreuses collectivités comme par exemple pour la petite enfance (halte-garderie, crèche collective) ou le périscolaire (garderies, restauration scolaire).

Bien que difficilement comparables aux autres communes de notre taille, compte tenu de notre adhésion à l'Eurométropole de Strasbourg et donc des diverses compétences exercées par cette dernière, nos effectifs en matière de personnel (137 agents pour 97,47 ETP) restent très inférieurs à la moyenne nationale de la strate qui s'élève à 196 agents (DGCL 2021).

S'agissant de la gestion prévisionnelle des effectifs, il ne devrait y avoir que peu de départs à la retraite en 2026.

Vous trouverez, en annexe de ce rapport, le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025, ainsi que le dernier bilan social.

5. Evolution de la section de fonctionnement en 2025

a) Les recettes de fonctionnement

- Les produits du domaine et des services

Ces recettes issues des services municipaux et de la location des immeubles municipaux ne devraient que peu évoluer par rapport à 2024.

- Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes (qui représente les 2/3 des recettes de fonctionnement) devrait être en augmentation d'environ 2 %.

A l'intérieur de ce chapitre, il est à noter la hausse d'environ +3 % (en lien avec l'inflation 2024) des recettes de taxes foncières, nonobstant la stabilité des taux communaux.

Les recettes issues de la taxe sur l'électricité devraient rester stables et celles de la taxe locale sur la publicité extérieure, indexées sur l'inflation de 2024, sont en hausse.

Par contre, les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation sont en hausse d'environ 3 % (après deux années de forte baisse), en raison d'un léger rebond sur le marché immobilier.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg est stable par rapport à celle de 2024.

- Les dotations et participations

Ce chapitre budgétaire, qui ne représente plus que 20 % de nos recettes, est en légère hausse en 2025, notamment en raison de la hausse des dotations de la Caisse d'allocations familiales au profit de la Petite enfance (qui dépassent la Dotation globale de fonctionnement (DGF)) et d'une allocation compensatrice pour les taxes foncières.

L'enveloppe allouée par l'Etat au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) diminue d'environ 5 000 €.

- Recettes exceptionnelles

Des pénalités pour non-respect des clauses de marchés publics ont été appliquées pour environ 25 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

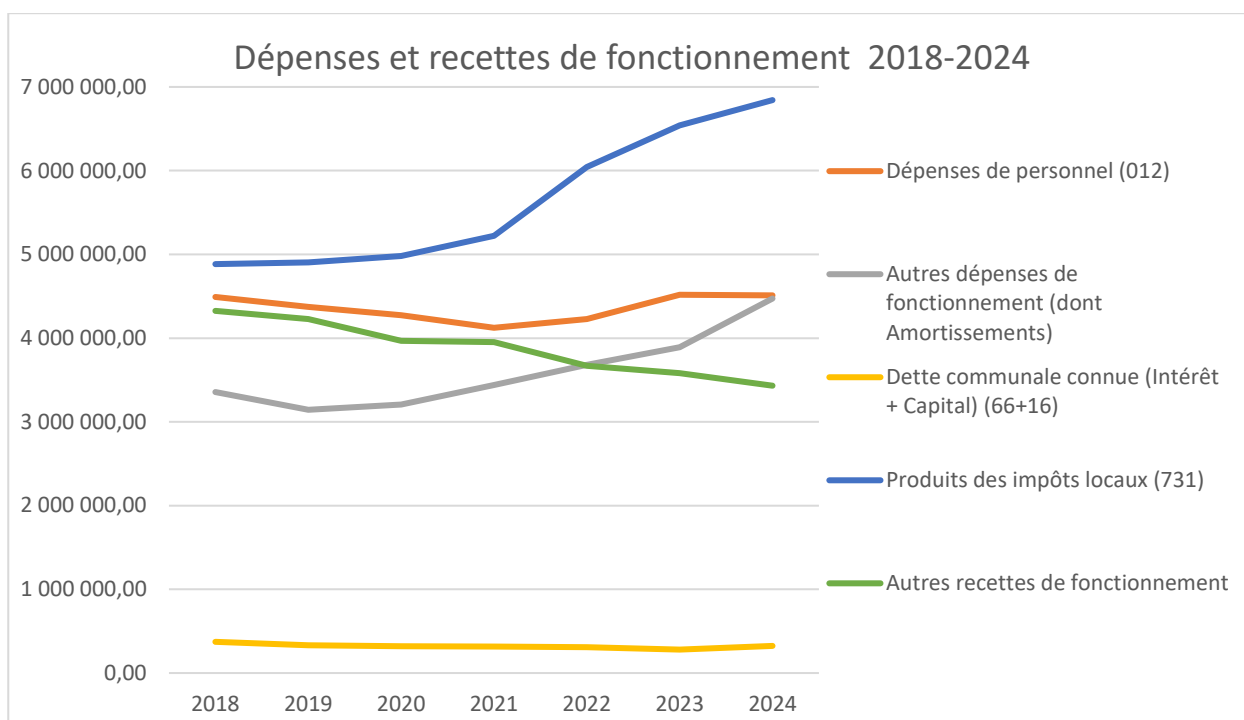
Les charges à caractère général augmentent en 2025 d'environ 1,5 %. La baisse des prix de l'énergie n'a pas entièrement contrebalancé la hausse du coût d'entretien des bâtiments communaux et les achats courants des services communaux.

- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement, augmentent légèrement en 2025 d'environ 1,4%. La hausse est contenue, notamment en raison de certains départs (retraite, mutation, etc) qui n'ont pas été intégralement compensés ou remplacés par des agents en début de carrière, ou d'un changement de réglementation (baisse des salaires lors de congés maladies). Des difficultés de recrutement de personnels qualifiés ont par ailleurs perturbé le remplacement sur certains postes vacants.

Le traditionnel glissement vieillesse-technicité, l'augmentation des charges salariales et patronales participent également à cette évolution des frais de personnel.

- Les charges financières
Les sommes issues des intérêts des emprunts continuent de baisser en 2025, passant à environ 5 000 €.
- Les autres dépenses
Les autres dépenses devraient être stables par rapport à 2024.



6. Evolution de la section d'investissement en 2025

a) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA et les taxes d'urbanisme
Les dépenses d'investissement de 2024 étant en hausse par rapport à 2023, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) suit cette augmentation en 2025, à environ 300 000 €. Suivant les évolutions du marché immobilier, la Taxe d'aménagement (TA) retrouve un niveau habituel, pour s'établir à environ 80 000 €.
- Les subventions d'investissement reçues
Fin octobre 2025, les subventions d'équipement reçues s'élèvent à environ 20 000 €, notamment au titre de la chaufferie bois du bâtiment 41 rue de la République.
- L'appel à l'emprunt
Un emprunt n'a pas été nécessaire en 2025.

b) Les dépenses d'investissement

- L'amortissement des emprunts

En 2025, la ville de Hoenheim aura remboursé environ 289 000 € de capital au titre des emprunts contractés.

- Les études, acquisitions et travaux

Sur les 7,5 millions d'euros d'investissements prévus au budget 2025, environ 3,2 millions pourront être réalisés. Ce taux de réalisation relativement faible est la conséquence de retard sur certains chantiers, ainsi que de projets programmés à cheval sur 2025 et 2026.

Parmi les grandes dépenses d'investissement en 2025, on peut noter, entre autres : la création de la plaine de jeux, la mise en accessibilité Ad'AP de l'hôtel de ville, des salles de sport et de la salle des fêtes, la rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville, le solde des travaux d'installations photovoltaïques, ainsi que des travaux d'éclairage public. Diverses acquisitions de matériels complètent les investissements 2025 (véhicule électrique, mobilier pour les écoles, matériel informatique).

Certains travaux et marchés de maîtrise d'œuvre ont commencé en 2025 pour connaître une réalisation en 2026 : rénovation et extension de la maison des associations et la création d'un cabinet médical. Ces crédits feront l'objet d'importants reports d'investissement en 2026.

Enfin, une autorisation de programme a débuté en 2025 et concerne la rénovation-reconstruction partielle de l'école maternelle du Ried et des services périscolaires adjacents. Un maître d'œuvre sera désigné avant la fin de l'année.

C. Orientations budgétaires

Les hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement pour les prochaines années reposent sur plusieurs postulats :

- La stabilité des recettes liées aux taxes locales,
- La stabilité des dotations de l'Etat,
- Le maintien des autres recettes de fonctionnement à leur niveau actuel,
- L'augmentation maîtrisée des frais de personnel,
- L'augmentation modérée des autres dépenses, en raison notamment d'une légère inflation.

Ces prévisions permettent d'en déduire une stabilité de l'épargne nette (hors affectation du résultat) à court terme. La capacité de notre collectivité à investir reste modérée. Toutefois, la fin des contrats d'emprunt en 2025 nous permet de retrouver de nouvelles marges de financement via l'emprunt.

1. Les dépenses de fonctionnement en 2026

- Les charges à caractère général :

Malgré la hausse des prix impactant les fournitures et les services, l'objectif de maîtrise des charges courantes sera poursuivi. Nonobstant les faibles marges de manœuvre, la recherche d'économies, à qualité de service constant, sera visée. Les dépenses en matière d'énergies restent soumises aux variations des marchés et des taxes liées : elles devraient se stabiliser en 2026, notamment grâce à l'autoconsommation en électricité photovoltaïque et les investissements

générateur d'économies de fonctionnement (éclairage public en LED, chaufferies à granulés). La hausse des tarifs du chauffage urbain, du gaz et de l'électricité, mais aussi notre volonté de réduire notre empreinte carbone, nous obligent à poursuivre les mesures prises en matière d'économies d'énergies.

Les primes d'assurances seront également en hausse, en raison des épisodes climatiques extrêmes qui touchent la France et du manque de concurrence sur ce marché.

Les opportunités d'externalisation de services seront examinées au cas par cas sur le plan économique mais aussi social.

- Les dépenses de personnel :

L'augmentation des dépenses sera limitée en 2026 et ce, malgré la création d'une police municipale. Le Glissement vieillesse technicité (GVT), les hausses des différentes cotisations sociales, ainsi que le réajustement de certaines primes ou aides impacteront nécessairement la masse salariale qui restera néanmoins bien maîtrisée. Si l'inflation se maintient en 2026 au niveau de 2025, il ne devrait pas y avoir de revalorisation du SMIC, ni du point d'indice.

- Les charges financières :

Sans nouvel emprunt en 2026, il n'y aura pas d'intérêts à payer.

- Les autres dépenses :

L'enveloppe allouée aux subventions devrait rester stable en 2026.

2. Les recettes de fonctionnement en 2026

- Les impôts et taxes :

Une hausse des taux d'imposition (TFB, TFNB) n'est pas prévue en 2026. La revalorisation des bases locatives prévue par le Code général des impôts, indexée sur l'inflation, impactera néanmoins à la hausse ces recettes.

Le marché immobilier local ayant repris un rythme « normal », le produit des taxes additionnelles aux droits de mutation devrait être stable par rapport à 2025 (de même pour la taxe d'aménagement, en recette d'investissement).

La taxe sur la consommation finale d'électricité devrait être en légère hausse.

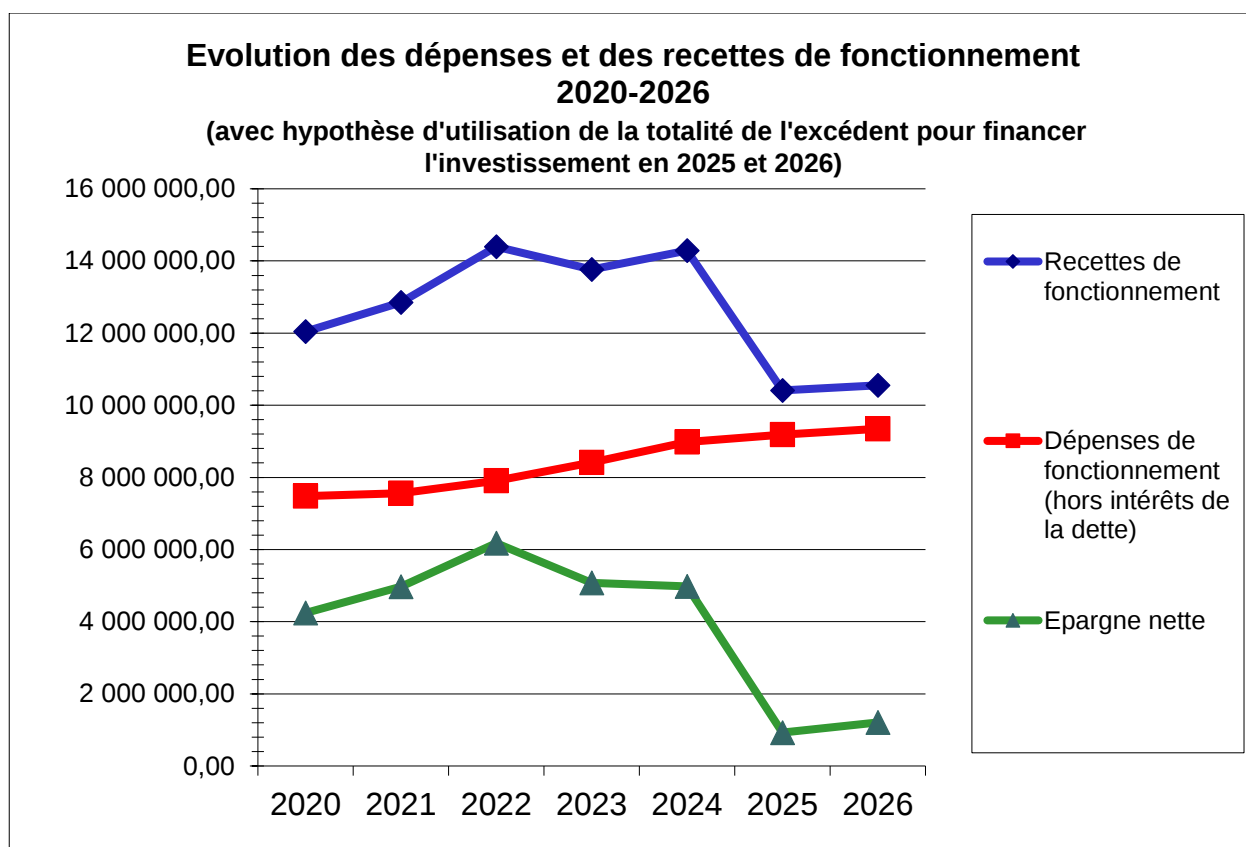
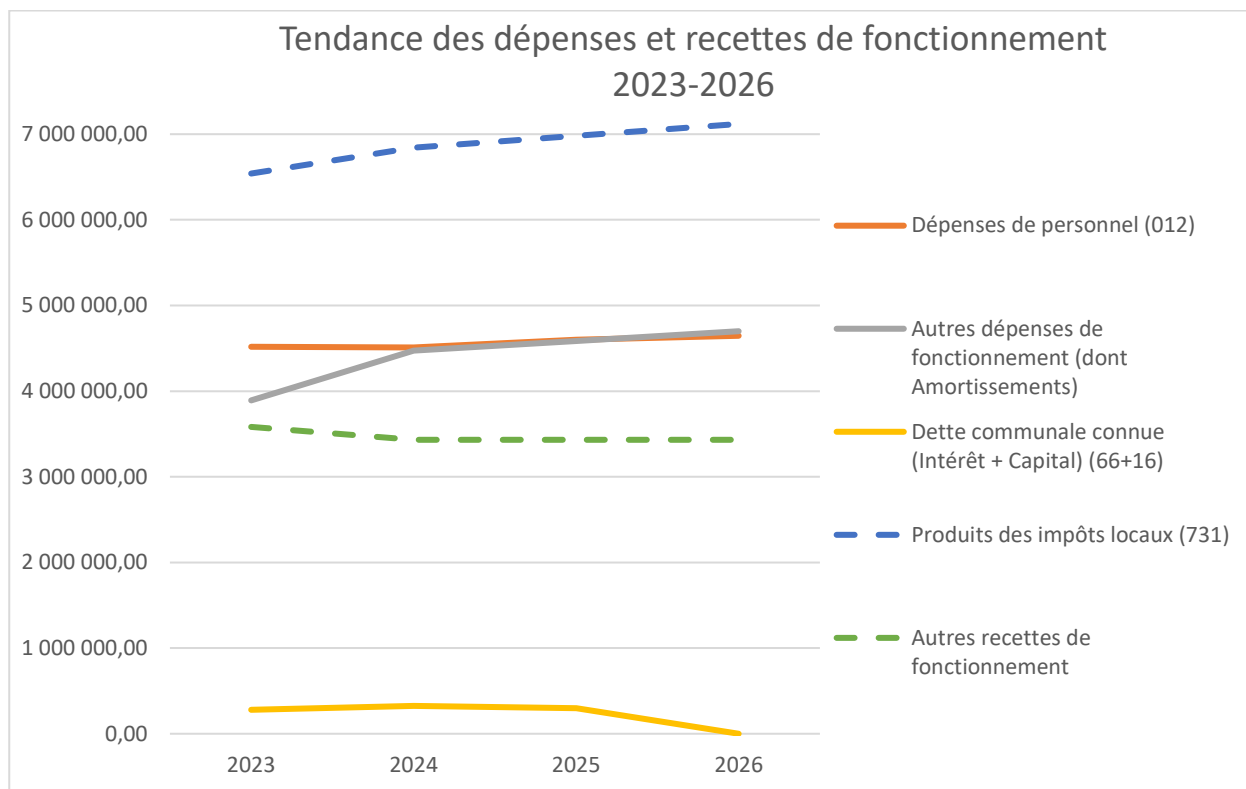
- Les dotations et participations :

Les dotations de l'Etat devraient être en légère baisse en 2026 par rapport à 2025, sauf décision particulière lors du débat au Parlement du projet de Loi de finances pour 2026.

La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg sera stable, à environ 349 000 €.

- Les autres recettes :

Etant indexés sur l'inflation, la hausse des tarifs municipaux sera modérée en 2026. Enfin, aucune recette exceptionnelle n'est prévue en 2026.



3. Le programme d'investissement pour 2026

Le budget 2025 était très important au niveau du volume d'investissement et plusieurs chantiers importants débordèrent en 2026. En raison des élections municipales, les nouveaux investissements inscrits au budget primitif de l'année 2026 se limiteront aux opérations essentielles pour le patrimoine communal ou déjà actées par le Conseil municipal.

Ces investissements se concentreront sur des opérations d'entretien, d'économies d'énergies, d'accessibilité des bâtiments communaux et d'amélioration des espaces de vie de la commune.

Plusieurs chantiers, dont les études, voire les travaux, ont débuté en 2025, se poursuivront en 2026 :

- la mise en accessibilité de l'hôtel de ville annexe,
- les travaux de rénovation et de transformation de la maison des associations (accessibilité des personnes, création d'un cabinet médical et d'un logement privatif),
- certains travaux au gymnase du centre (désenfumage).

Des projets concernant l'entretien du patrimoine seront soumis au Conseil municipal, à savoir :

- les travaux pour accueillir certaines classes de l'école maternelle du Ried dans l'école élémentaire Bouchesèche pendant la durée des travaux,
- la poursuite de la rénovation de notre réseau d'éclairage public par un système LED, en vue d'une baisse des consommations électriques,
- le remplacement d'équipements informatiques dans les écoles élémentaires et à l'hôtel de ville.

L'année 2026 sera également marquée par la suite du projet de rénovation/reconstruction partielle de l'école maternelle du Ried et de ses structures périscolaires. Le maître d'œuvre désigné devra affiner son projet avec un objectif de début de travaux pour l'automne 2026.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, ainsi que les reports de travaux en cours votés en 2025.

4. Le financement des investissements 2026

En 2026, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement. Un emprunt ne devrait pas être nécessaire afin de compléter ce financement.

Des subventions d'investissement seront demandées à nos partenaires financiers (Etat, Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace), mais la tendance sera à la forte diminution de ce mode de financement des investissements en 2026.

5. Prévision d'évolution de la dette

Au 31/12/2025, l'ensemble des prêts bancaires aura été remboursé. La ville de Hoenheim empruntera à nouveau dans les années à venir pour financer les grands projets qui verront le jour, à commencer par la nouvelle école maternelle du Ried et ses services périscolaires. Un emprunt sera nécessaire en fonction de l'avancement de ce chantier.

